

## Enquête publique d'avril-mai 2021



### Remarques faites par l'association VHVS 45 au sujet du projet de Centrale photovoltaïque à Saint-Cyr-en-Val au lieu-dit « Le Petit Cabaret ».

#### **Voici quelques points essentiels que nous tenons à souligner :**

- Il fallait informer correctement la population. → Cela n'a pas été le cas.

- Il faut absolument prendre en compte l'impact « carbone » de l'acheminement des panneaux et donc favoriser les circuits courts pour le matériel utilisé. En effet, les panneaux pourraient venir d'Amérique ou de Chine. Cela aurait inévitablement une incidence sur le bilan « carbone » du projet. → Cette importation des panneaux solaires depuis les pays étrangers ne pourrait-elle pas être évitée ? Sur un budget total du projet d'environ 20 M€, quel serait le surcoût d'une fabrication française des panneaux, au pire d'une fabrication européenne ? L'intérêt est multiple : soutien au secteur recherche dans ce domaine, usine faisant travailler du personnel en France et éviter un transport inutile et polluant.

Quelles garanties avons-nous que le démantèlement des structures se fera dans de bonnes conditions ? → Pour l'instant, il n'y a pas de contraintes légales sur ce point. Il faut imposer aux entreprises qui s'installent des garanties financières sur le démantèlement futur des installations ainsi qu'un protocole clairement défini. Il faut qu'il y ait évaluation du coût du démontage et versement d'une somme afin de garantir une réserve financière suffisante pour assurer un démantèlement conforme aux normes.

En ce qui concerne la fabrication des panneaux solaires, avons-nous des garanties qu'ils ne contiendront pas des composés à base de métaux rares (comme l'iridium, le ruthénium ou encore l'osmium) ou d'autres composants critiquables, surtout si ces panneaux viennent de l'étranger ? De plus, lors de la fabrication des panneaux solaires, il y a des déchets dus aux nombreux matériaux utilisés lors de leurs traitements chimiques (NB : le raffinage de la silice est fait avec des produits chimiques). → Comment peut-on réduire cet impact sur l'environnement ?

On nous affirme que ces panneaux seront recyclés à 90 voire 95 % (PV Cycle, organisme agréé pour la gestion des panneaux photovoltaïques usagés). → Avons-nous des garanties sur ce taux de recyclage des panneaux ?

Remarque environnementale : Même si le projet se défend d'être une artificialisation des sols, il est cependant situé dans une zone N (Naturelle) à vocation naturelle et forestière. Le projet déclare prendre en compte les milieux naturels, en particulier le traitement des zones humides mais, ne serait-il pas plus judicieux de créer des parcs sur des friches industrielles, sur des terrains fortement dégradés ou sur les toitures des bâtiments ? Il faudrait réellement inciter (voire obliger) les entreprises qui s'installent à intégrer ce type de réalisation dans leur projet.

Tout le site sera clos. Des haies végétales seront plantées pour réduire l'impact visuel et une clôture sécurisée par caméra sera installée. À noter que les barrières ne laisseront le passage qu'aux petits animaux jusqu'aux renards → A-t-on réellement réfléchi à la libre circulation des grands animaux dans tout ce secteur sachant que le projet clôturé interdira le passage des cervidés et des sangliers sur de nombreux hectares ?

Si le projet se réalise, il faut effectivement mettre en place un éco-pâturage pour l'entretien des espaces (moutons d'Ouessant).